Industrie nucléaire – Greenpeace France devant la justice : à quand le procès des centrales d'EDF ?

mardi 13 mars 2018, par Greenpeace France (Date de rédaction antérieure : 26 février 2018).

Thionville, le 26 février 2018 – Huit militant-e-s et un salarié de Greenpeace France comparaîtront demain devant le tribunal de grande instance de Thionville. Les militant-e-s sont poursuivis suite à leur intrusion dans la centrale de Cattenom le 12 octobre dernier.

Leur action a permis de démontrer des failles importantes dans la sécurité des centrales d'EDF. Cependant, l'électricien refuse toujours de prendre en main le problème.

Greenpeace France, représentée par son directeur général Jean-François Julliard, est quant à elle poursuivie comme personne morale. EDF réclame à l'association et aux activistes plus de 700 000 euros en réparation dont 500 000 euros… pour « atteinte à sa crédibilité ».Yannick Rousselet, chargé de campagne pour Greenpeace France, est quant à lui poursuivi personnellement en qualité de « complice ».

Les militant-es de Greenpeace France s'étaient introduits dans la centrale de Cattenom, en Moselle, et avaient déclenché un feu d'artifice au pied de la piscine d'entreposage du combustible usé. Leur but : alerter les autorités sur la forte vulnérabilité de ces bâtiments face à des actes de malveillance. Ces piscines sont les infrastructures qui contiennent le plus de radioactivité dans une centrale nucléaire. Et pourtant, avec des murs d'une épaisseur de 30 cm et un toit fait de tôle fine métallique, elles sont très mal protégées face au risque d'attaques extérieures.

Le 12 octobre 2017 à 5h35, des militant-e-s de Greenpeace France se sont introduit-e-s à l'intérieur du périmètre de la centrale nucléaire de Cattenom, en Moselle, et y ont déclenché un feu d'artifice, à proximité de la piscine d'entreposage du combustible usé.

« Alors que l'Assemblée nationale a ouvert une enquête parlementaire sur la sûreté et la sécurité nucléaires suite aux deux intrusions de militant-es de Greenpeace France dans les centrales de Cattenom et de Cruas, EDF refuse de faire face à l'étendue du problème », explique Yannick Rousselet.

« Ce n'est pas en poursuivant nos militant-es ou en tentant de nous intimider en nous réclamant des

sommes exorbitantes qu'EDF parviendra à rendre ses installations nucléaires moins dangereuses ! Le risque est là et bien réel : en cas d'attaque extérieure visant ces piscines d'entreposage de combustible usé, les conséquences pourraient être encore plus étendues sur le territoire que celles de l'accident de Fukushima. Pour éviter le pire, EDF doit renforcer impérativement ses installations. »

L'intrusion des militant-es de Greenpeace France dans la centrale de Cattenom faisait suite à la remise d'un rapport de sept experts indépendants [1], par Greenpeace France, aux autorités compétentes sur la sécurité nucléaire.

Depuis, l'Autorité de sûreté nucléaire a d'ailleurs demandé l'intégration des questions de sécurité dans ses prérogatives.

« EDF persiste à nier les risques nucléaires. Mais elle ne pourra pas prétendre encore longtemps devant les institutions que son parc nucléaire est sécurisé », conclut Yannick Rousselet.

Contacts presse
Méryl Sotty, chargée de communication
06 73 89 48 90

Réaction de Greenpeace France au délibéré rendu par le tribunal de Thionville concernant l'action à la centrale nucléaire de Cattenom

Thionville, le 27 février 2018

Jean-François Julliard, directeur général de Greenpeace France déclare :

« Greenpeace France, ses militants et son chargé de campagne nucléaire ont immédiatement décidé de faire appel de cette décision de justice très sévère. C'est la première fois que des militants de l'association sont condamnés à une peine de prison ferme. Yannick Rousselet, salarié de Greenpeace France, est quant à lui condamné pour « complicité » alors qu'aucun fait n'a été établi.

Ces lourdes sanctions ne sont pas acceptables pour l'organisation qui a joué son rôle de lanceur d'alerte. Greenpeace France tentera d'en convaincre la Cour d'appel et ne cessera pas de dénoncer l'irresponsabilité d'EDF en matière de sécurité nucléaire. Tout comme elle continuera à participer au débat institutionnel pour démontrer la fragilité des installations nucléaires d'EDF. »

Contacts presse
Méryl Sotty, chargée de communication
06 73 89 48 90

P.-S.

* Publié le 26 février 2018 :
https://www.greenpeace.fr/espace-presse/greenpeace-france-devant-justice-a-proces-centrales-dedf/

* Publié le 27 février 2018 :
https://www.greenpeace.fr/espace-presse/reaction-de-greenpeace-france-delibere-rendu-tribunal-de-thionville-concernant-laction-a-centrale-nucleaire-de-cattenom/

Notes

[1] https://www.greenpeace.fr/resume-rapport-securite-reacteurs-nucleaires-2017/